



Port de Dieppe, le 2 février 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le pont Colbert sera transféré Cours de Dakar entre le 8 et le 10 février prochains

Dès la fermeture du Pont Colbert à la circulation le 24 janvier dernier, les travaux de préparation de son transfert vers le Cours de Dakar où il sera restauré ont débuté. Il devrait donc être fin prêt à être transporté selon le planning prévu. Une opération délicate qui se déroulera entre le 8 et le 10 février prochains au rythme de la marée et des possibles aléas inhérents à un chantier. Ainsi, les horaires indiqués dans ce communiqué sont susceptibles d'être modifiés en cours d'opération. Si cela devait arriver, une nouvelle communication serait faite.

Avant que le pont ne soit transféré sur la barge qui l'emmènera jusqu'au Cours de Dakar, plusieurs étapes sont nécessaires. Ces différentes opérations se répartissent dans le temps, en fonction des marées :

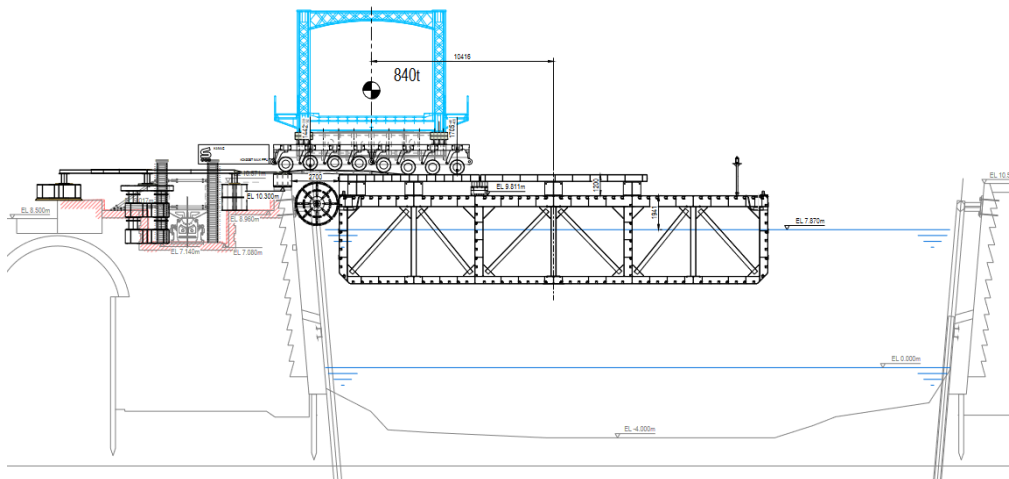
- Il a d'abord été vériné à 3m au-dessus de son aire de rotation.



- Puis, ce vendredi après-midi, une poutre en métal de 21 tonnes et 17m de long a été installée par barge le long du pont, à l'aide de deux grues.
- Jeudi 8 février, entre 8h30 et 11h00, la barge va revenir le long du pont. Elle sera fixée par le biais de 4 câbles d'amarrage. 11 pompes seront installées à l'extérieur de la barge afin de permettre de régler son altimétrie pendant l'ensemble des manœuvres.
- Jeudi 8 février toujours, mais cette fois-ci vers 23h00, Eiffage et son prestataire Sarens installeront les remorques SPMT* sous le pont. Pendant la nuit, le pont sera progressivement dévériné afin de reposer sur les remorques SPMT*.

L'opération de transfert du pont sur la barge devrait avoir lieu vendredi 9 février entre 8h50 et 10h15. Eiffage-Sarens procéderont de la manière suivante :

- 8h50 : installation des rampes sur lesquelles rouleront les remorques SPMT*
- 9h30 à 10h15 : transfert du pont sur la barge. Il restera à cet emplacement jusqu'au lendemain matin.



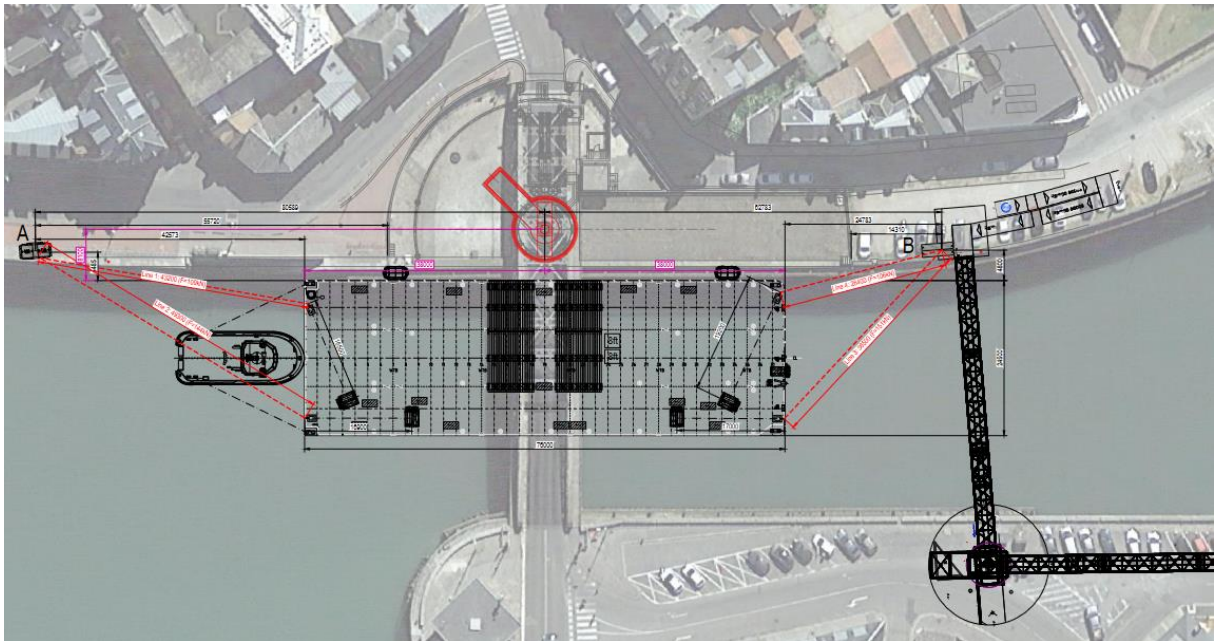
Quant au transport du pont de son emplacement habituel jusqu'au Cours de Dakar, il devrait avoir lieu samedi 10 février selon ces modalités :

- Entre 8h et 10h : déconnection des câbles d'amarrage et début de la navigation vers l'écluse. Avant le passage de l'écluse, la barge, chargée du pont, évitera** dans l'arrière-port. La barge accostera ensuite dans le Bassin de Paris, Quai de Norvège. C'est de là que les remorques SPMT* amèneront le pont, par la terre, jusqu'au Cours de Dakar.
- L'ensemble de la phase de navigation devrait se dérouler entre 10h00 et 13h00 quant au transport terrestre, il pourrait se terminer dans d'après-midi.

A l'occasion de cette opération d'ampleur et afin de garantir la sécurité de ses usagers, la passerelle piétonne sera fermée à la circulation piétonne du jeudi 8 février à 8h30 au samedi 10 février à 12h50 au plus tard. En effet, les amarres de la barge étant situées à proximité immédiate de la passerelle, une rupture d'amarre pourrait s'avérer très dangereuse. Les piétons devront donc emprunter la passerelle Amiral Rolland qui, elle, ne sera fermée à la circulation piétonne que lors du passage de la barge le jeudi matin et le samedi matin. Pour avoir toutes les infos sur la passerelle piétonne, RDV sur Citykomi®. C'est une appli gratuite et anonyme, téléchargeable sur smartphones et tablettes. Elle indique, en temps réel, via des notifications, si la passerelle est ouverte ou fermée. Pour la télécharger :



Pendant ces opérations, le public voulant y assister pourra se répartir le long des quais toutefois, la zone ci-dessous, située entre le point A et le point B, sera interdite au public afin de ne pas exposer ce dernier aux risques d'une éventuelle rupture d'amarre :



Enfin, afin de permettre le passage du pont du Quai de Norvège au Cours de Dakar, un arrêté a été pris pour fermer le Cours de Dakar à la circulation routière du samedi 9 à 6h00 au dimanche 10 à 21h00. Une déviation sera mise en place par l'Avenue Normandie Sussex.

* Les remorques SPMT sont des véhicules formés d'une plateforme de chargement et de nombreux essieux directeurs qui sont entraînés hydrauliquement.

** La manœuvre d'évitage consiste à faire un demi-tour complet. Le Quai de Norvège étant en rive opposée au Quai de la Somme, cet évitage est rendu obligatoire afin que la barge accoste du bon côté pour permettre le déchargement du pont.

POUR MEMOIRE...

LES ELEMENTS CLEFS DU CHANTIER DE RESTAURATION DU PONT COLBERT

LE PROJET EN BREF

Classé aux Monuments Historiques en 2020 suite à une forte mobilisation citoyenne et à l'engagement des collectivités, le pont Colbert va faire l'objet d'une restauration complète. Sa structure, constituée d'un mélange de fer puddlé d'origine et d'acier d'après-guerre, est très endommagée et va donc être remise en état. Nous allons également rénover sa chaussée et élargir ses trottoirs afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Des travaux sur le génie civil sont également prévus : reprise du pavage circulaire de la zone d'effacement du pont, restauration des escaliers, des butées et du couronnement de quai... ainsi qu'une restauration de la cabine de manœuvre et un ravalement de façade du bâtiment des machines. Enfin, l'opération comprend la mise en valeur de l'ouvrage par son éclairage nocturne.

LES GRANDES ETAPES DU CHANTIER

(Les durées ci-dessous ne sont qu'indicatives et non cumulatives)

- Fermeture de la circulation routière sur le Pont Colbert et mise en service de la passerelle piétonne : 24 janvier 2024
- Transfert du Pont vers le Cours de Dakar : du 8 au 10 février 2024
- Mise sous cocon, désamiantage et décapage du Pont : 6 mois
- Réparation de la structure du Pont : 8 mois
- Protection anti-corrosion et peinture du Pont : 3 mois
- Rénovation du mécanisme et des zones de retrait et de manœuvre du Pont : 8 mois
- Rénovation de la cabine de manœuvre : 10 mois
- Ravalement de la façade du bâtiment des machines : 6 mois
- Mise en lumière : 3 mois
- Fin du chantier : mi 2025

LES PARTENAIRES ET LE BUDGET

19.6 M€ sont consacrés à ce projet financé par :

- La Région Normandie : 9,4M€
- Le Département de Seine Maritime : 3,3 M€
- L'Union Européenne (FEDER) : 2 M€
- L'Etat : 4,9 M€

La Ville de Dieppe est un relais essentiel de l'information ainsi que l'interface entre les différents acteurs du projet, les habitants et les commerçants. La Ville a également réalisé plusieurs investissements pour aménager les voiries et réorganiser les circulations. Quant Dieppe Maritime, elle accompagne ce projet à travers Deep Mob.

LES ACTEURS DU CHANTIER

Maître d'ouvrage : Ports de Normandie

Maître d'œuvre : Profractal - Venna Ingénierie - Spielmann & Chirino Architectures

Architecte du patrimoine : Desmont Tricot Architectes Associés

Charpente, mécanismes, réfection de la zone d'effacement, équipements et superstructures : Groupement Eiffage Métal - Lassarat

Mise en lumière : Cegelec SDEM

Réfection du bâtiment de la salle des machines : consultation en cours

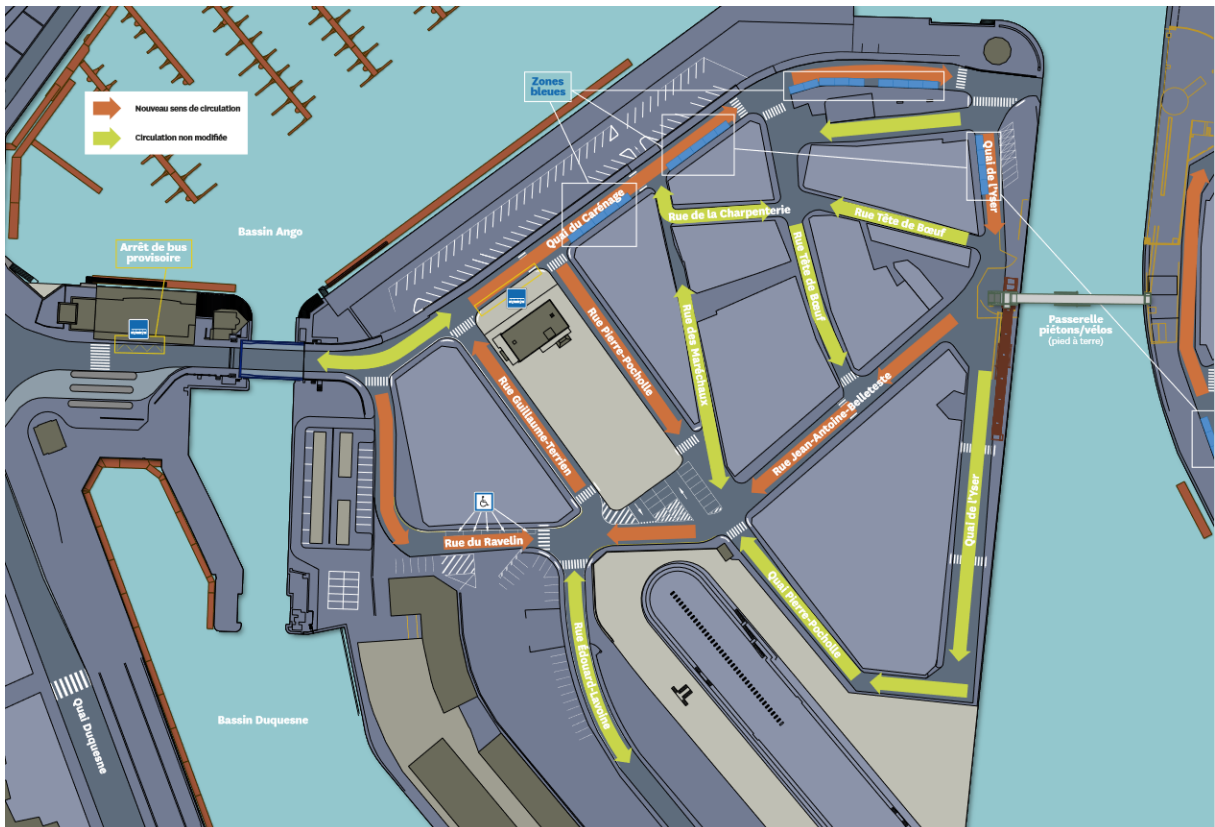
+ D'INFOS

Retrouvez toutes les infos sur le chantier, les circuits de déviation et la passerelle piétonne sur pontcolbert.portsdenormandie.fr ou en appelant le 06 17 50 61 90 (numéro mis en place par le Ville de Dieppe).

LES CIRCUITS DE DEVIATION ROUTIERE ET BUS



LES NOUVEAUX SENS DE CIRCULATION SUR L'ÎLE DU POLLET



À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 9 000 emplois directs et indirects / 435 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre à venir sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 100 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 000 nuitées et 7500 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 / 06 23 50 48 99– anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr